



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 24/042/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 23 mai 2023 -

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 17 mai 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme France NOIROT, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUILLON

• Bilan 2022 des acquisitions et cessions foncières

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 entrée en vigueur le 9 mai 1995, prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants, débattent au moins une fois par an sur le bilan de leur politique foncière (acquisitions et cessions immobilières).

Ce document, annexé au Compte Administratif, a pour objet de dresser le bilan des opérations retracées au compte administratif auquel il se rapporte.

Compte tenu du contexte réglementaire et législatif précédemment exposé, il peut donc être retenu qu'au titre de l'exercice 2022, la commune a acquis :

- une parcelle cadastrée section AN n°149 de 304 m² sise 17 rue de la Source, évaluée au prix de 90 000 €, acte signé le 27 octobre 2022,
- des parcelles cadastrées section AI n° 153,251, 152, 248, 249, 254, 256, 258 et 259 sises rue de Saint Arnoult d'une surface totale de 2131 m², évaluées au prix de 1.00 € auquel le vendeur a renoncé compte tenu de son caractère symbolique, acté signé le 1^{er} décembre 2022.

Entendu le rapport de Madame Véronique MAFFÉO, Conseillère Municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Prend acte** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2022.

- **Décide** d'en informer la population.

Le 24 mai 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ollainville, Essonne. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above its head. The text 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' is written around the top inner edge, and 'ESSONNE' is at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.